

Article original

Le rôle de la femme dans la gestion de la cité au Tchad

Jérémy GUIRAYO¹, Sioudina MANDIBAYE²*

1. Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université de N'Djaména, Tchad, Email : jquirayo@yahoo.fr Tel : 66295823

2. Enseignant-chercheur, Département des Lettres, Langues et Etudes Anglophones, Email : sioudina@yahoo.fr Tel : 66164503

*Auteur correspondant : jquirayo@yahoo.fr

Article soumis le 25/05/2020 et accepté le 1^{er}/06/2020

Résumé : Le rôle de la femme dans la société traditionnelle tchadienne a longtemps fait l'objet de plusieurs débats. Cependant, ce débat reste superflu du fait de la méconnaissance même de la tradition tchadienne. En effet, chaque société a son organisation sociale, économique et politique, et conçoit ainsi le rôle de la femme d'une manière qui lui est particulière. Dans le contexte de la société traditionnelle tchadienne par exemple, elle est dépositaire du pouvoir politique et juge suprême. Bref, le rôle de la femme dans la gestion de la cité au Tchad n'est point à démontrer. Cet article résulte des entretiens avec les acteurs de la tradition, les anciens dans le milieu traditionnel tchadien et d'une recherche bibliographique. Il en ressort que le rôle de la femme dans l'organisation de la cité est important, elle symbolise la justice. C'est à tort qu'on la considère comme un être inférieur, assujéti de l'homme.

Mots clés : Rôle de la femme, tradition, gestion de la cité où « bé », pouvoir, Tchad.

Abstract: Woman's role in traditional Chadian society has long been the subject of several discussions. However, this debate remains confused because of the poor knowledge of the Chadian tradition. In fact, each community has its own social, economic and political organization, which determines the place and role of women within this organization. In the traditional Chadian society for instance, women are custodians of political power and therefore considered as supreme judge. This article results from the interviews conducted with custodians of the tradition, elders in the traditional Chadian environment and some scientific resources. Thus, women play a key role in the social organization of the

community called “be” as a symbol of justice. Therefore, it is a mistake to see that in Chad, women are considered as inferiors, subjected to men.

Key words: Role of women, tradition, management of community or « bé », authority, Chad.

Introduction

Selon le dictionnaire le petit Robert, la femme est définie comme étant un homme de sexe qui conçoit et met au monde des enfants. Dans la croyance populaire, la femme ayant pour raison première la procréation est un être inférieur à l'homme, et doit à cet effet jouer un rôle de second plan. Cette perception imaginaire est soutenue par Dangde Laobele pour qui la femme ne doit pas oublier son statut éternel de féminité, c'est-à-dire un être sur la terre pour donner des enfants aux hommes.

Women are ranked behind men when important social and political duties are required and decision must be made. One of their main responsibilities is to take care of the household and to reproduce (Laobele, 2015:55).

Une telle perception est le fruit d'une simple imagination qui résume à suffisance l'état d'esprit qui prévaut à l'endroit de cette catégorie d'être humain qu'est la femme, et minimise sa contribution majeure à la société. Or, dans la société traditionnelle tchadienne, la femme en réalité, occupe une place fondamentale non pas seulement sur le plan moral de l'éducation des enfants, mais aussi et surtout sur le plan politique et économique. En plus de l'éducation des enfants par exemple, elle est le pilier de la famille qui doit former le foyer et préserver les traditions. Bref la formation de l'homme à la culture citoyenne dans la société traditionnelle relève de sa compétence.

En général, la femme qu'elle soit noire, blanche ou jaune, comparativement à l'homme est spécifique en son genre pour le don gratuit de la vie. C'est pourquoi, elle a un charisme qui incarne et porte les véritables valeurs de l'amour. Or, rien de grand ne se construit sans le don de l'amour parce que l'égoïsme détruit. Cette hypothèse est soutenue par l'historien Pierre Chauu dans son

livre « *Le refus de la vie* » (1975). Ainsi, de par son statut dans le système traditionnel, quel est le rôle et le pouvoir que joue la femme tchadienne ? Est-elle productrice de valeurs sociales, économiques et politiques dans la cité ou le « bé » ?

Pour réaliser cet article, nous avons eu des entretiens avec les acteurs de la tradition, échangés avec les notables et les anciens. Nous avons eu à interroger quelque cinquantaine de personnes dans la zone sud du pays sur la question de la femme dans le milieu traditionnel. Nous avons aussi eu à visiter les documents bibliographiques de certains auteurs qui se sont penchés sur le statut de la femme en général, et de la femme tchadienne en particulier. Enfin, nous avons procédé à l'analyse de ces entretiens et documents bibliographiques.

Les résultats de notre travail de recherche se présentent en deux parties. La première s'articule autour de la question de la femme et la citoyenneté, la seconde pose le problème du rôle de la femme dans la politique, la gestion de la cité ou le « bé ».

1. Résultats

1.1. La femme et la citoyenneté

La question de la citoyenneté est de nos jours un défi majeur en ce qui concerne la bonne gouvernance et le vivre ensemble. Et c'est à ce niveau précis qu'intervient le rôle combien important de la femme dans la gestion de la cité. Parlant du rôle de la femme dans la construction des valeurs citoyennes, Mariama Ba s'explique en ces termes : « On est mère pour comprendre l'inexplicable. On est mère pour illuminer les ténèbres. On est mère pour couvrir, quand les éclairs zèbrent la nuit, quand le tonnerre viole la terre, quand la boue enlise. On est mère pour aimer, sans commencement ni fin ». (Mariama Bâ, 2005 : 153)

La femme comme nous l'avons dit, est d'abord une mère qui donne naissance à la vie en versant son sang. Ce sang consacre tout, autrement, il offre une unité sacrée et prime sur tout. Gilbert Durand dans *Les Structures anthropologiques de l'imaginaire* (1992 :75), souligne que le sang est redoutable à la fois parce

qu'il est maître de la vie et de la mort. C'est pour quoi ce qui est étranger à ce sang est hostile ou simplement rejeté. Par conséquent, le village authentique, le village digne de ce nom est la terre où le sang de votre mère est versé, bref, la terre natale. Tout ce qui a trait au village natal, au pays natal, en particulier à sa conservation, à son progrès, à son développement, tout ce qui peut lui être utile et bénéfique intéresse ceux qui se sentent vraiment ses fils, donc les citoyens.

Il faut d'ailleurs relever au passage que la patrie est presque toujours représentée sous les traits féminisés : Athéna, Rome, Germania, Marianne ou Albion. Le mot « *motherland* » en anglais par exemple qui met en valeur la place de la femme dans la société désigne la patrie, le pays de naissance ou encore le pays des ancêtres. De l'avis de Gilbert Durand : « le culte de la nature chez Hugo et les romantiques ne serait pas autre chose qu'une projection d'un complexe du retour à la mère » (1992 :263). À cet effet, il établit le lien étroit entre le corps maternel et la nature comme un avant-goût du paradis terrestre : « je me sentis glisser dans une paix merveilleuse. Tout était vert dans ma chambre. Je me croyais dans une mare, ce qui équivalait pour moi à être dans le corps de maman... j'étais au Paradis, dans le sein maternel. » (Gilbert Durand, 1992 :267).

Il apparait dès lors selon Robert Jaulin, parlant de la communauté sara du Tchad par exemple, que les données qui fondent cette société, la terre, la femme, le sang constituent autant de chemins d'accès à la mort et de contre-chemins de défense contre la mort.

1.1.1. La femme éducatrice dans la cité où le « bé »

Hubert définit l'éducation comme étant l'ensemble des actions et des influences exercées volontairement par un être humain, en principe par un adulte sur un jeune, et orientées vers un but qui consiste en la formation dans l'être jeune, des dispositions de toute espèce correspondant aux fins que la société s'est fixée. Elle consiste à faire sortir l'enfant de son état premier d'enfance pour le conduire à l'état d'adulte et le rendre apte à la vie sociale. (R. Hubert, 1952 : 235-245). Son objectif est d'assurer à chaque

individus le développement de toutes ses capacités (physiques, intellectuelles et morales) qui lui permettent d'affronter la vie, de la gérer en tant que citoyen responsable du « bé » où de la cité dans lequel il évolue. Au Tchad, le plus souvent la formation à la citoyenneté revient à la femme.

Du point de vue traditionnel, l'éducation consiste à transmettre le patrimoine ancestral d'une génération à une autre. Elle a pour but de former l'enfant qui vient de naître suivant les idéologies des ancêtres du milieu où il est né. Elle atteint son plus haut degré dans certain milieu au Tchad au moment de l'initiation. C'est au niveau de l'initiation qu'apparaissent clairement les valeurs idéales que la société propose à ses enfants.

Les découvertes les plus modernes de la psychologie et de la sociologie montrent que la femme a un rôle naturel d'éducatrice. Ceci est une évidence dans les premières années des enfants. Qu'on le veuille ou non, c'est la femme qui porte l'enfant, et nous savons tous que, psychologiquement, le cordon ombilical n'est coupé à la naissance de l'enfant, mais que durant les deux ou trois premières années, un lien privilégié demeure et donne un aspect particulier à la relation de l'enfant avec sa mère. Dans cette tâche, elle dispose d'aptitudes psychologiques particulières.

Dans les communautés traditionnelles tchadiennes, l'homme s'occupe des grandes chasses, des travaux de forgeron, de la construction des cases, de la sécurité extérieure de la famille et de la tribu ; la femme, à son tour, s'occupe des travaux ménagers et de ceux des champs. En plus, il lui revient la lourde tâche qu'est l'éducation des enfants, rôle très important étant donné que dès le jeune âge l'enfant reste le plus souvent avec sa mère. Dans cette éducation, il convient de distinguer plusieurs stades :

De la naissance biologique à la naissance sociale, l'éducation de l'enfant qui vient de naître est dévolue à la femme. En tant que mère, l'éducation des enfants incombe à la femme jusqu'à leur adolescence. Elle commence dès sa conception. A cet effet, quand une femme a les premiers symptômes de la grossesse, elle est

soumise à un régime¹ particulier. « *La mère est l'univers de tout homme* », dit un proverbe mossi. Un univers dont il faut se séparer pour devenir un adulte. Même si le sevrage a lieu relativement tard (au bout de deux ans) et même si l'enfant reste assez longtemps avec sa mère, on remarquera la manière de séparer progressivement l'enfant de sa mère. Tout d'abord simplement, la mère refuse de donner immédiatement le sein au bébé qui pleure, mais aussi pour apprendre à l'enfant la patience et l'endurance.

La femme, c'est la mère pleine de tendresse qu'on aime et qu'on vénère. Elle est la sœur à laquelle un lien d'affection attache. La femme, c'est la fille que le père chérit. Elle est l'épouse affectueuse qui polarise toute la tendresse masculine et qui est le centre et l'objet de toutes affections domestiques. La femme est d'abord une mère. Cette qualité l'ennoblit, elle est fière d'être donneuse de vie et à ce titre, elle remercie Dieu et ses ancêtres de l'avoir rendue féconde. Elle aime tendrement son enfant. Elle est heureuse de sentir le petit cœur tout chaud battre dans les creux de son dos maternel. La femme n'accepte pas que son enfant puisse se nourrir d'autre lait que celui qui coule abondamment de son sein. Elle le presse contre son cœur.

La femme tchadienne est en premier lieu une éducatrice par excellence. Elle a la charge de former le cœur et l'intelligence de l'enfant. Elle lui inculque à cet effet l'idée du respect de la personne humaine et le respect de la vie, de l'autorité, l'amour filial, le courage et l'amour du travail bien fait. Dès leur bas âge, les filles font l'objet d'une attention particulière. Elles sont initiées très tôt à leur futur rôle d'épouse, de mère, de maîtresse de maison et d'éducatrice. Elles suivent l'exemple de leur mère. La fillette à partir de huit ans peut préparer un repas, laver ses jeunes frères et sœurs, porter sur son dos le plus petit et faire la lessive.

¹ Une femme enceinte n'est pas autorisée de fréquenter les lieux sacrés ni faire des offrandes devant les objets rituels.

Dans une famille polygamique, l'esprit de solidarité préside à tous les actes de la vie quotidienne. La mise en commun des femmes entraînant, d'autres part, la mise en commun des enfants. Lorsque l'une des coépouses est occupée, l'autre est responsable du ménage et s'occupe des enfants de l'autre comme des siens. Elle les fait manger ensemble dans le même plat pour développer entre eux l'amour fraternel. Ce qui fait croire à Robert Jaulin que ce partage forcerait les enfants à rester enclos dans un univers devenu sous dépendance féminine (Robert Jaulin, 1981 :168). Ainsi, elle peut se permettre d'infliger une punition, voir un châtiment corporel à l'enfant de sa coépouse pour une désobéissance, une insolence, un mensonge, un larcin. L'enfant considère les autres coépouses de sa mère comme autant de mères. Il les aime et les respecte. Plus tard, il devra les assister. La mère fait connaître à l'enfant ses proches parents. Elle lui enseigne la langue maternelle. Le soir, tous les enfants de la maison sont rassemblés pour écouter un conte ou une fable dont la conclusion est presque toujours une belle leçon de morale. La mère assure la formation religieuse de son enfant. Elle lui révèle les interdits du clan et leur signification, de même que le signe magique sous lequel il est né.

Les cérémonies coutumières sont autant d'occasion pour expliquer aux enfants le sens de l'évènement qui est commémoré. Dans le milieu de notre enquête, la mère sait que sa place est au foyer auprès de ses enfants. Pour eux, elle est capable des plus grands sacrifices. La femme est prête à souffrir plus tôt de quitter le domicile conjugal, si par malheur le mari devenait un tyran. Elle fera comprendre à ses filles que le divorce est lourd de conséquences.

L'initiation est la phase qui vient parfaire l'éducation de l'enfant. Il convient de souligner ici que toutes les sociétés traditionnelles n'ont pas forcément les mêmes rites initiatiques établis et organisés. Cependant d'une manière générale, elles ont toutes le souci de l'intégration du jeune dans le milieu des adultes. Les sociétés

initiatiques présentent un intérêt particulier dans la mesure où elles mettent en exergue le rôle prépondérant de la femme.

La femme connaît l'importance de cette période qu'elle prépare matériellement et psychologiquement en mettant l'homme à contribution. Cette phase permet la formation technique, une large place est faite à l'éducation morale, religieuse, politique. L'adolescent comprend son rôle à l'intérieur de la société, il se sent citoyen responsable, doué de qualités d'endurance, de probité face aux autres groupes sociaux.

En Afrique noire en général et particulièrement au Tchad, l'éducation de l'enfant est assurée essentiellement par la mère car on suppose qu'une mère sent d'instinct ou se trouve le bonheur de son enfant. L'éducation traditionnelle comportait la formation du caractère et aussi la formation physique. À la fin d'une période jugée suffisante, par la cérémonie d'initiation, l'enfant entrait dans le monde adulte. On peut ainsi résumer certaines préoccupations essentielles dans l'éducation des enfants : respect des anciens, des aînés et de ceux qui détiennent l'autorité, sens de la communauté et de la famille, appréciation de l'héritage culturel traditionnel de la communauté. Il faut noter que l'éducation de la fille est la plus importante du point de vue de la mère. Elle touchait à la fois l'esprit et le corps. Mais le rôle de la femme ne s'arrête pas seulement au niveau de l'éducation. Dans le domaine culturel, elle joue un rôle très important.

1.1.2. La femme dans le domaine culturel

Dans toutes les sociétés humaines, la femme est mère et éducatrice. Le fait humain, où la réalité culturelle, est une structure complexe. Et l'éducation qui se fait par la culture tend à donner aux enfants, les qualités suivantes : l'honnêteté, la discrétion, le courage, l'amour pour le travail de la terre. Toute la richesse que renferme la femme rejaillit sur son entourage et se reflète sur ses enfants.

Le rôle de la femme dans cette entreprise commence avec la naissance de ses enfants, ou de ceux de la famille utérine si elle n'en a pas. Au Tchad, comme partout ailleurs chez les autres

peuples, l'éducation se fait tout au long de la vie. Dès le berceau, l'individu est suivi, orienté par sa mère qui lui enseigne les règles de la vie. La femme instruit son entourage consciemment ou inconsciemment par les conseils. Sur le plan culturel, les enseignements sont donnés à travers les contes, les légendes, les proverbes, les devinettes.

Sur le plan artistique, les talents de la femme se découvrent dans la poterie et le modelage. Elle l'enseigne à ses filles également. Les femmes ont la lourde charge de faire les statuettes funéraires. Les toilettes des morts et leur habillement sont aussi un véritable art qui se transmet de génération en génération. Une partie de la science féminine se découvre dans les pleurs funèbres qui sont un véritable chef-d'œuvre.

Lorsque le décès s'annonce, les femmes se retrouvent auprès du mourant ou de la mourante. Sa parente la plus proche le tient à la manière dont un bébé est porté entre les cuisses d'une femme. Les unes lui parlent avec une grande douceur, les autres le ventilent, d'autres encore lui caressent la jambe, la main... c'est dans ce climat tout de douceur que le mourant quitte le monde, tranquillement. Le décès intervenu, les femmes lavent le corps et le parent pour la place publique. C'est en ce moment qu'elles poussent des cris pour annoncer le décès. Ce sont les femmes qui animent les funérailles. Elles chantent en l'honneur du mort. Elles déclament son œuvre comme elles rappellent celle des ancêtres. Elles fustigent, en passant les paresseux, les couards, les traîtres... le trajet qu'effectue le mourant de la place mortuaire à la place publique est tracée par la femme ; ce sont les hommes qui transportent le corps. Les femmes ventilent le mort et lui parlent tendrement.

Au moment d'aller à l'enterrement, les femmes prennent la tête du cortège en chantant. Seules les femmes en ménopause entrent au cimetière, pas les femmes en âge de procréer. Après les paroles des parents qui parlent du défunt aux autres, de sa vie, de ses réalisations, puis de sa maladie et de sa mort, après la présentation des enfants du défunt à la foule, après tous les

discours, au moment de placer le défunt dans la fosse, ce sont les femmes qui indiquent aux hommes comment descendre le corps dans la fosse. Le corps descend donc très doucement dans sa maison. Après quoi, les hommes ferment la fosse. Pendant que les femmes âgées accompagnent le corps au cimetière, les moins âgées, restent au village pour préparer la nourriture et la boisson qui seront servies aux deuilés après l'enterrement. Nous le voyons ici encore, ce sont les femmes qui prennent le pas sur les hommes.

Par les pleurs, qui sont de vrais poèmes, la femme retrace la vie du défunt, révèle la résignation devant la mort et exprime sa joie dans la rencontre future avec les ancêtres de l'au-delà. La femme joue un rôle aussi important dans le domaine politique car c'est elle qui transmettait l'intégralité des droits politiques aux hommes qui exerçaient en tant que roi ou empereur. Cette pratique reste toujours courante chez les yoruba-sheba du Bénin.

1.2. La femme dans la gestion politique du « bé » ou la cité

Le rôle civilisateur de la femme rejoint son rôle d'éducatrice. La femme qui peut donner du temps à l'éducation de ses enfants, qui s'y consacre complètement en n'étant pas liée par une profession est aussi une femme qui a des temps de loisirs et peut exercer un rôle dans la cité. Ses responsabilités peuvent être diverses, elle s'occupe des activités culturelles mais aussi politiques.

1.2.1. La femme, fondement de la cité où le « bé »

Dans le milieu de notre enquête, le fondement de la cité ou le « bé », c'est la femme. Lorsqu'une femme se marie, elle construit le village, la société. L'homme qui se marie dans le même milieu ne sera pas désigné sous la même dénomination.

Dans chacune de ces figures, nous avons la même signification : dans le couple, la propriétaire de la maison, c'est la femme. La maison conjugale est la propriété de la femme même si on sait que c'est l'homme qui construit la maison ; cette maison ne lui appartient nullement. L'homme n'est à la maison que pour manger et dormir. Tôt le matin, il la quitte pour n'y revenir que tard. Le

reste du temps, la maison appartient à la femme, et à elle seule et aux enfants de bas-âge.

Au jour le jour, c'est la femme qui donne la force à la maison par le foyer qu'elle entretient. La nourriture, les tisanes en sortent pour toute la maison. Autour de la maison, la femme entretient son propre champ. Elle y sème et récolte, l'oseille, le gombo, l'arachide. Le mari aide sa femme à travailler son champ mais la production revient intégralement à cette dernière. Si elle en vend une partie, la recette lui revient exclusivement. Elle peut aussi en donner une partie à qui elle veut (ses propres parents, ses belles sœurs). Mariam Ba, dans son éloge de la femme africaine disait :

Les femmes qu'on appelle «femmes au foyer » ont du mérite. Le travail domestique qu'elles assument et qui n'est pas rétribué en monnaies sonnantes est essentiel dans le foyer. (sic...). Leur action muette est ressentie dans les moindres détails qui ont leur utilité : là, c'est une fleur épanouie dans un vase, ailleurs un tableau aux coloris appropriés, accroché au bon endroit. (Mariama Ba, 2005 : 119-120)

La femme participe aux travaux champêtres du mari. Ce dernier va tôt au champ, son épouse le suit avec de la nourriture et de « l'eau blanche ». Pendant que le mari mange, la femme cultive le champ, à partir de là où était le mari ; elle augmente de ce fait la surface cultivée. Elle ne mange pas de la nourriture apportée au mari. La femme cherche le bois de chauffe, les légumes et rentre à la maison. Elle prépare la nourriture du soir. Lorsque le mari rentre du champ le soir, son épouse lui offre de l'eau chaude pour se laver, puis, elle lui présente sa nourriture. Le mari rejoindra les autres hommes, sous un arbre. La femme lave les enfants, fait entrer les bêtes de leur abri. Elle lave la vaisselle. Le mari rentre à la maison. La femme finit toujours sa journée. Il y a encore à la maison ou au champ, l'accueil qu'elle peut accorder, ou non, au mari. La femme assistera ainsi son mari toute la saison des pluies.

Au moment des récoltes, c'est la femme qui transportera les produits du champ à la maison. Généralement, le champ est un peu éloigné du village. La femme parcourra ce trajet une ou deux

fois par jour, pendant 3 à 4 semaines, transportant à chaque fois vingt à trente kilogrammes.

À chaque voyage, avons-nous dit, elle transporte vingt à trente kilogrammes. Si elle va au champ deux fois, c'est-à-dire une fois le matin et une fois le soir, elle transportera quarante ou soixante kilogrammes. En une semaine de six jours, elle transportera 240 kilogrammes ou 360 kilogrammes. En trois semaines, elle transportera 720 kilogrammes ou 1.080 kilogrammes. Et en un mois, 1.440 kilogrammes. En dix ans, la femme aura parcouru 960 kilomètres fois dix, à peu près 9.600 kilomètres, elle aura transporté 14.400 kilogrammes. En vingt ans, elle aura supporté dix fois plus. Quelques fois, elle accomplit les mêmes travaux lorsqu'elle est en état de grossesse ou lorsqu'elle allaite les enfants. Le travail accompli par la femme dépasse simplement l'entendement.

Pour avoir tant travaillé à la maison, au champ, c'est un truisme d'affirmer que le grenier appartient à la femme, mais non au mari comme les ignorants le prétendent. Ce dernier ne peut y toucher contre l'avis de sa femme, en premier lieu parce que la femme a contribué à le créer par son investissement personnel. Il ressort de ce calcul que la femme joue un rôle très important dans le milieu de notre enquête. Elle devient l'élément fondamental au plan économique.

Aussi, la cuisine dans la tradition tchadienne est le domaine exclusif réservé à la femme. La femme y prépare la nourriture, la partage comme elle veut, y compris la part du mari. Ce dernier ne peut oser demander un complément de nourriture à sa femme, comme il ne peut prendre le risque de rentrer à la cuisine et se servir ; c'est simplement contre la tradition. La femme entretient, nourrit et soigne la maison. Elle s'occupe de son champ et aide son mari dans le sien, elle marche et transporte la récolte du champ à la maison ; elle est de toutes les manifestations sociales (mariage, décès, baptême, visite...). Mariée à vingt-cinq ans, vingt-cinq ans, après elle est fatiguée. Elle ne peut plus assumer tous ces devoirs de femme, aussi propose-t-elle à son mari une seconde femme plus

jeune qu'elle. Après quelques gênes et hésitations, le mari refuse, puis finit par accepter la proposition de sa femme. C'est la première femme qui versera la dot de la jeune femme à partir de ses propres économies. C'est elle-même qui se chargera des négociations. Les formalités accomplies, la deuxième femme rejoint la maison de son époux, mais elle passe d'abord un stage auprès de la première femme. La première femme apprend à la nouvelle venue, le caractère, tout le caractère du mari. Elle lui dit les paroles, les actes qu'il aime et qu'il n'aime pas. Elle lui cite ses amis, avec le caractère de chacun. Elle lui montre le plat préféré du mari et quand il aime le manger. La première femme présente à la jeune venue les qualités et défauts du mari. Il lui dit comment et quand le prendre.

La première femme parle aussi à la jeune mariée de ses belles sœurs et de ses beaux-frères. Elle lui présente aussi les beaux-parents. Elle présente chacun par ses points forts et ses faiblesses. Elle lui dit avec qui elle pourra s'entendre. Pour terminer ses leçons, la première femme dit à la seconde venue que le succès du mariage tant du côté de l'homme que de la femme réside dans le silence et la patience. Ces deux petites choses qui créent de bien grandes choses. Lorsque la première femme sait, par l'expérience et par observation, que la jeune mariée a compris l'esprit de la maison et s'y incorpore même bien, cette dernière la libère pour rejoindre le lit conjugal. Alors désormais, le mari demandera à la deuxième venue ses besoins. La première a fini définitivement ses relations sexuelles avec son mari. Lorsqu'elle prépare, ça ne sera que pour les enfants mais non plus pour le mari comme autrefois. Le mari peut avoir quelques élans, naturels, envers sa première femme. Cette dernière l'arrêtera nette en lui demandant de s'adresser à sa jeune femme.

De ce qui précède, il apparaît clairement que la polygamie est voulue et gérée par la première femme. En effet, c'est toujours elle qui pourra trouver une troisième ou quatrième femme pour son mari. Lorsqu'il est prétendu que la polygamie est instaurée par l'homme, semblable propos est celui d'un étranger ou d'un

ignorant. L'homme vient en vie au milieu des femmes et retourne auprès des ancêtres et de Dieu parmi elles.

En effet, au moment de l'accouchement, les femmes se rassemblent autour de celle qui va accoucher. Elle est toujours assistée par de vieilles femmes. Elles lui disent comment se tenir, comment respirer, pousser... aucun homme n'assiste à ce moment exceptionnel ; les prétentieux qui s'y essaient, sont renvoyés par les femmes, avec beaucoup de force.

1.2.2. La femme et la politique ou la gestion du « bé »

En Afrique en général et au Tchad, la femme dispose d'une tâche très importante dans l'organisation politique de la cité où le « bé ». Elle est le principe et le symbole de la fertilité, elle joue un rôle essentiel dans les rites de fertilité de la terre, elle est prêtresse et devin. En effet : La cité où « bé » en « Sara » n'est pas uniquement constituée que des hommes. Elle comprend l'eau, le feu, les animaux, les poissons, les oiseaux, les arbres, les cimetières, le ciel. Le « bé » est donc une totalité. (Aristote, 1977 : 21).²

Le rôle de la femme dans la cité ou le « bé » est universel et nécessaire. Elle peut être (chef, conseillère, intermédiaire, médiatrice, etc.) et les exemples abondent dans la tradition de reines, d'héroïnes africaines, de prêtresses, etc. Le statut humain de la femme lui permettait d'avoir accès à tous les métiers et de participer à la vie politique. La femme égyptienne en tant qu'épouse et mère était le véritable pivot familial. Deux femmes incarnent cette image ; Néfertiti, la première épouse d'Akhenaton (XVIII^e dynastie à partir de 1552 avant l'ère chrétienne) et Néfertari, l'épouse adorée de Ramsès II (XIV^e dynastie). (Kizerbo, 2003 : 210-211).

Néfertiti ou Nefretiti, nom qui signifie « la belle venue », une reine pharaon, jouit d'une célébrité extraordinaire, c'est la reine d'Egypte la plus connue. Elle est constamment associée aux

² Aristote dans son œuvre intitulé *La Politique* exprimait une conception de la cité proche de ce que disent les « Sara », mais tout le développement d'Aristote relativement à la cité ne prendra en compte que l'homme, d'où ses limites.

activités du culte d'Aton. Elle dispose d'un espace sacré spécifique. Elle est grande prêtresse d'Aton, position généralement réservée aux rois. (Akhenaton, 2019 : 8). Chez les Bambara, Faro, le grand dieu du Niger, a souvent une forme féminine, son corps porte deux nageoires sur les oreilles et se termine par une queue de poisson.

C'est pour ne l'avoir pas compris que les occidentaux ont jugé de travers les Institutions africaines matrimoniales, les systèmes familiaux et y ont vu un esclavage de la femme. Ils ont décrit ces institutions et traduit les termes dans leur langage à eux, sans prendre garde :

qu'une langue n'est pas une simple nomenclature, un amas d'étiquette déplaçables et remplaçables, mais qu'elle est une manière particulière et originale dont une communauté ethnique ou nationale, organise l'expérience humaine pour l'exprimer, la faire servir à la communauté sociale et à la communion des esprits. Et l'expérience organisée ne peut se comprendre de l'extérieur mais seulement de l'intérieur. (Anta Diop, 1959 : 122).

Sur la scène politique, même si bien souvent que le rôle de la femme n'était pas au premier plan, elle était toujours consultée pour la prise de grandes décisions, nomination d'un chef, acte d'alliance, acte de guerre, de destitution etc. Son rôle dans le développement de la conscience politique traditionnelle a laissé des empreintes indélébiles. Elle forgeait le moral des guerriers en les exhortant par des chansons poétiques et pleines de signification, valorisant le courage et reléguant la mort à l'arrière-plan. Car ce qui fait la grandeur d'un homme, d'un chef, c'est l'exemple qu'il laisse à la postérité.

La femme joue un rôle très important dans le domaine politique. Elle n'exerçait pas toujours comme souveraine parce que les activités telles que la guerre et la chasse étaient réservées aux hommes. Lorsque l'on remonte à l'Égypte antique, l'on peut constater que frères et sœurs se mariaient parce que c'est la descendance de sang royal qui légitimait le trône du pharaon. Autres exemples dans le royaume de Dahomey, surtout pour les Amazones, il existait une parité homme-femme dans l'organisation

politique. Pour chaque fonction ministérielle exercée par un homme, il existait un parallèle féminin. D'ailleurs en ce qui concerne la femme du Dahomey, l'explorateur William Winwood Read rapporte, elle est aussi employée dans des missions diplomatiques et dans des entreprises commerciales (...) Dans ce pays (...) on trouve d'admirables exemples de l'axiome de Platon qui disant, en ce qui concerne sa nature, la femme est capable de toutes les entreprises permises à l'homme. (Kpakpo, 2004 : 43-52)

Il faut dire que les femmes au sein du royaume de Dahomey n'étaient pas considérées comme inférieures aux hommes. Bien au contraire en témoigne déjà la très célèbre armée des femmes guerrières, les Amazones dit plus redoutable même que son double masculin. Les célèbres femmes soldats du Dahomey ont constitué entre le milieu du 18^e siècle et la fin du 19^e siècle, les troupes d'élites de l'armée de Dahomey, situé dans l'actuelle République du Bénin. (Joubeaud, 2014 :9).

Dans la société traditionnelle africaine, tout en exerçant le pouvoir économique, la femme joue un rôle très prépondérant dans la justice. C'est vers les années 1946 que la femme européenne a conquis de haute lutte son égalité avec l'homme. Juridiquement, elle n'est plus mineure, politiquement, elle est devenue élue, professionnelle, elle a accès à tous les métiers. Cependant, tout diffère pour la femme africaine. La femme africaine n'est pas considérée comme un être mineur à l'instar des occidentaux ou la jeune fille doit atteindre la majorité pour avoir des biens personnels. Elle possède ses biens et peut en disposer comme elle veut. Elle reste cependant sous la tutelle de sa famille, de sa tribu et de son mari. Peut-on dire que si elle a des devoirs, elle a aussi des droits ?

Dans sa famille, la femme africaine et tchadienne a sa part des biens collectifs. Elle n'est pas aliénée ; elle reçoit des legs et des dons de ses parents : mères, tantes, oncles, cousins etc., ses biens propres peuvent provenir aussi de son travail : commerce, agriculture, élevage, pêche, cueillette, etc.

La femme africaine rend-elle un jugement ? La femme ne se rend jamais au tribunal pour régler un conflit entre deux Etats, deux tribus mais c'est par elle que tout se règle. Tous les jugements sont rendus au nom d'une femme. Dans la société traditionnelle Igbo par exemple, la déesse connue sous le nom de la mère des Esprits (Egwugwus) est considérée comme une femme qui a une forte personnalité et son intervention dans certaines situations sociopolitiques est capitale (Chinua Achebe, 1958 : 87).

La justice, en Afrique est symbolisée par la femme parce que la femme incarne l'équité, l'impartialité. Elle est juge suprême et sa décision est sans appel. Pour le règlement des affaires internes, dans la société traditionnelle, les femmes se placent derrière les hommes pour orienter les débats, suggérer les questions, faire valoir leurs points de vue ; ici, les hommes et les femmes délibèrent ensemble, mais ce sont les hommes qui parlent et rendent la justice.

L'élément central de la loi est la femme, car, c'est-elle qui transmet de génération en génération les mœurs, la langue, les idées à ce petit homme qui demain, va prendre les commandes de la cité ou le « bé ». Même chef de tribu, du village, la femme ne rend pas la justice. Ce sont les notables qui jugent. Chef du village, ou de tribu, cela présage que dans la chefferie traditionnelle, la femme joue un rôle très important.

Sous l'arbre à palabre constitué des notables et du chef, la femme intervient. Elle parle toujours assise, c'est un honneur qu'on lui rend, une vénération, un respect pour ce que l'homme lui doit de reconnaissance. Le roi, le chef parle aussi assis pour les mêmes raisons. Les nobles, les hommes libres, les esclaves parlent tous debout, les épaules découverts, les pieds nus.

1.2.3. La femme et l'économie traditionnelle

Dans l'économie traditionnelle fermée, la femme joue un rôle prépondérant d'agent de production. Dans la société oulof traditionnelle par exemple, la femme avait ses champs propres ; pendant la saison des cultures, elle travaillait sur ses champs mais aussi sur ceux du mari ; à ces travaux, s'ajoutaient les tâches

domestiques. Le gain tiré de ses propres champs lui permettait de bénéficier d'une certaine indépendance. Elle versait généralement un dixième de sa récolte au mari sous forme de dime ou *assaka*.

La femme élevait des moutons, des chèvres, des poules, entretenait des jardins potagers. Certaines femmes détenaient ainsi une véritable richesse qui agrémentait la vie du ménage par des apports nouveaux et aidait la femme à élever ses enfants dans les meilleures conditions possibles.

Au niveau de la constitution et de la gestion du patrimoine familial la femme réunissait un capital qui constituait une réserve familiale. Son utilisation était règlementée. Nous puiserons notre exemple dans la société sérére du Sénégal, parlant de la richesse de « la case de la mère » obtenue grâce aux apports de chacun des membres du sous-lignage. Cette « richesse de la case mère » constitue une véritable épargne du groupe, accumulée au profit des générations futures. La gestion était réalisée par tous les membres du groupe de sous-lignage, dirigé par l'aîné. Trois voies d'utilisation étaient possibles :

- Les sacrifices de têtes de bétail servait au repas des trois cérémonies essentielles à savoir circoncision, mariage, deuil ;
- Achat des vivres en cas de difficultés (période de soudure par exemple) ;
- Dépenses exceptionnelles (remboursement de dettes, etc.). Chaque génération consentait un effort économique, c'est pourquoi le problème de la réussite économique et sociale ne se posait pas en termes individuels chez les sérères. Le sous-lignage demeurant la véritable unité de gestion du patrimoine.

La femme, du fait qu'elle restait à la maison pendant que le mari s'adonnait à la chasse, à la guerre, sélectionnait les herbes nourrissantes ; elle s'est affirmée comme une véritable maîtresse de maison, stable, gérant la vie économique de la famille ;

élément sédentaire, elle est devenue le personnage clé de la famille, situation voulue et acceptée par l'homme. Dans la vie sédentaire, le groupe social découvre très tôt que la fille est une richesse. Dès l'origine on a vu que la force du clan est liée au nombre et à la fécondité des filles.

C'est en effet dans le clan sédentaire seulement que l'on peut élever de nombreux enfants avec le minimum de sacrifices matériels. Selon toute hypothèse, les hommes ont donc trouvé dès le début qu'il était plus intéressant pour le clan de garder les filles et leurs enfants pour la multiplication de ses membres, son extension, pour l'accroissement de sa force et de sa puissance. Le régime matriarcal serait donc l'œuvre de l'homme. Il n'a pas été créé contre lui dans une phase gynécocratique de l'évolution de l'humanité. L'homme l'a conçu en accord avec la femme pour la plus grande puissance du clan. Il ne naquit pas de considérations idéalistes. (Anta Diop, 1967 : 72).

Discussion

La société africaine et tchadienne accorde une place importante à la femme non seulement en tant que mère mais aussi et surtout de bâtisseur d'un état de paix et de justice. Elle est prépondérante en raison de sa nature à concilier le réel et l'imaginaire. Grâce à son intuition, la femme semble toujours prendre un pas sur l'homme quant à la gestion des affaires de la cité ou le « bé ».

En tant que pilier de la famille, la femme traditionnelle tchadienne et africaine est celle qui fait et défait l'histoire des peuples. Jadis, dans les actions quotidiennes d'une communauté, elle est de fait la meilleure conseillère de l'homme. D'ailleurs ne dit-on pas dans un adage : « à l'ombre des grands hommes se trouvent des grandes femmes ».

Pour THELMA Awori, dans son article intitulé : *le mythe de l'infériorité de la femme africaine*, la position inférieure de celle-ci dans la société africaine est un mythe qui a la vie dure.

En réalité, une étude approfondie du statut de la femme, tant du point de vue social (la famille et la société), que légal (lois de

succession, mariage, divorce, propriété, etc.) ne prouve rien de ce genre. On sait l'importance de l'expérience coloniale et comment elle donna naissance à des interprétations fausses de la société africaine et du rôle de ses femmes. Les institutions coloniales ont en fait relégué la femme africaine à une position des moins enviables et favorisé la supériorité de l'homme. Mais on peut affirmer qu'avec l'indépendance des Etats africains, le statut de la femme s'améliore et qu'elle reprend la place qui lui est due au sein de sa société. (Thelma Awori, 1972 : 30).

SARAH Kala-Lobé relève de sa part que pour mieux comprendre la situation de la femme africaine dans la société traditionnelle, il faut l'insérer dans la structure interne, l'orientation et la vision du monde d'une civilisation spécifique. C'est en partant de ces données fondamentales que l'on peut mieux replacer la femme africaine dans son contexte exact.

La civilisation d'un peuple représente toutes les valeurs permanentes et essentielles d'un patrimoine culturel qui motivent et conditionnent l'homme. L'Afrique traditionnelle était dans presque toute son étendue au stade de la civilisation agraire. La femme africaine n'était pas un néant d'humanité, elle a existé admirablement, épanouie par sa maternité, merveilleusement équilibrée par son sens d'hospitalité à la vie et à l'homme. La femme africaine était une force économique ayant sa place bien définie dans les travaux qui ont trait à la fécondité et au foyer domestique. (Sarah Kale-Lobé, 1972 :02).

Conclusion

Grâce à cette étude, nous avons montré que la place et le rôle de la femme africaine n'est pas seulement au foyer comme le font croire certains mais qu'en réalité elle joue un rôle considérable que nul homme ne pouvait, quel que soit son rang dans la société le priver de ce droit. Ainsi, donc, nous constatons que la femme africaine traditionnelle et tchadienne, loin d'être effacée, sans personnalité, avait un rôle prépondérant dans l'organisation de la société.

Cependant son image a été sévèrement ébranlée par l'avènement du Catholicisme et de l'Islam, des religions révélées. Ainsi, pour l'Islam, la femme est un être inférieur qui ne doit servir que l'homme et pour le Catholicisme, elle est coupable du péché originel. N'est-ce pas de cette confusion de concepts qu'est née l'image actuelle de la femme africaine ? Roland Barthes prend à son compte cette perception imaginaire selon laquelle l'émancipation de la femme n'est qu'un vain mot même si on lui concède tacitement de nos jours le droit de mener une vie un peu personnelle. « Soyez donc courageuses, libres ; jouez à l'homme, écrivez comme lui ; mais ne vous en éloignez jamais ; vivez sous son regard, compensez vos romans par vos enfants ; courez un peu votre carrière, mais revenez bien vite à votre condition » (Roland Barthes, 1957 :53). Cependant la communauté traditionnelle tchadienne reconnaît à toute femme une valeur de mère.

Bibliographie

ACHEBE Chinua, 1958, *Things Fall Apart*. London, Heinemann Educational Books.

ARISTOTE, 1977, *La Politique*, éd. J. Vrin, Paris, 1977.

BARTHES Roland, 1957, *Mythologies*, Paris, Seuil.

CHEIKH Anta Diop, 1959, *L'Unité culturelle de l'Afrique*, éditions Présence Africaine, Paris.

CHEIKH Anta Diop, 1967, *Antériorité des civilisations nègres*, Présence africaine, Paris.

CHEIKH Anta Diop, 2000, *L'Afrique noire précoloniale*, éditions Présence africaine Paris.

DANGDE Laobele Damaye, 2015, *La Place de la femme dans la société traditionnelle Igbo*, in *Revue Scientifique du Tchad – Série A- décembre 2015*, pp. 55-62.

DURAND Gilbert, 1992, 1^e ed. *Les Structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris, Dunod.

JAULIN Robert, 1981, *La mort sara. L'ordre de la vie ou la pensée de la mort au Tchad*. Paris, Plon.

JOUBAUD Edouard, 2014, *Les femmes soldats du Dahomey*, série Unesco Femmes dans l'histoire de l'Afrique.

KIZERBO Joseph, 2003/3, *A quand l'Afrique*, édition de l'Aube, Paris.

KPAPKO P. A., 2004, « *La femme et le pouvoir dans la société traditionnelle traditionnelle* », Revue du CAMES, série B, vol 006, N° 1-2.

MARIAMA Bâ, 2005, *Une si longue lettre*. Paris, le Rocher.

RENE Hubert, 1952, *La pensée pédagogique*, Revue philosophique de la France et de l'Étranger, T. 142.

SARAH Kala-Lobé, 1972, *Situation de la femme dans la société traditionnelle*, Colloque d'Abidjan, Paris.

THELMA Awori, 1972, *le mythe de l'infériorité de la femme africaine*, Colloque d'Abidjan, Présence Africaine, Paris.